

Liminaire
CTL du mardi 22 mars 2022

Monsieur Le Président,

A l'ordre du jour de ce CTL, la Responsabilité des Gestionnaires Publics : la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire disparaît, et ce nouveau régime de responsabilité devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Nous en discuterons en séance, car aucun document n'était fourni à l'appui de la convocation, mais de nombreuses zones d'ombre subsistent pour **Solidaires** ; à la fois sur la définition de la faute qui sera au centre du nouveau dispositif, mais aussi sur les responsabilités et les sanctions. La DGFIP l'a en effet affirmé « le responsable sera celui qui commettra la faute », ce pourrait donc être tout aussi bien l'agent, le comptable ou l'ordonnateur.

A l'ordre du jour également, le bilan de la campagne entretiens 2021 (activité 2020) : **Solidaires** ne peut que déplorer le faible nombre de recours, 6 en 2021, et 2 seulement allant jusqu'en CAP locale . Les personnels étant en permanence la tête dans le guidon et en surcharge de travail, ils ne prennent même plus la peine de défendre leurs droits !

Autre point à l'ordre du jour, les formations : après une année 2020 en berne, les formations ont repris presque normalement en 2021, **Solidaires** est favorable à ce que le panel de formations soit le plus large possible. Certains agents désirent en effet ne pas se déplacer et privilégient les e-formations, d'autres préfèrent être sur place, bref afin de satisfaire tout le monde, il serait bien que la DGFIP élargisse le champ des possibles, et que toutes les formations puissent à court terme être proposées sous ces 2 formats.

Enfin, sur le point des recrutements, **Solidaires** continuera de dénoncer les modes de recrutement sans concours préalable . Même si les agents Pacte et agents handicapés peuvent être titularisés, les emplois créés restent précaires. La DGFIP, dans sa grande mansuétude, recrute à tour de bras des contractuels tout en supprimant annuellement 1600 agents. Au final, des gains substantiels pour les finances de l'État avec des personnels précaires et non formés.